

Commune de MAUGES-SUR-LOIRE

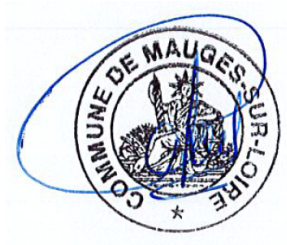
PLAN LOCAL D'URBANISME

Saint-Laurent-du-Mottay - 1/2 : Nord

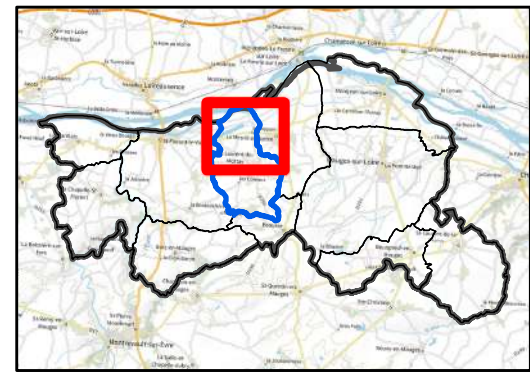
1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/12/2024
arrétant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Mauges-sur-Loire
Le Maire,



Plan Local d'Urbanisme approuvé le : 16/12/2019
Modification n°1 du P.L.U. approuvée le : 19/05/2022
Modification n°2 du P.L.U. approuvée le : 12/12/2024



Légende

- Linéaire de commerces à préserver - L151-37 du CU
- Périmètre d'implantation des commerces - L151-16 du CU
- Secteur concerné par une OAP sectorielle
- Emplacement réservé - L 151-41 du CU
- Servitude de projet / bénéficiaire = commune - L 151-41 du CU
- Haie à protéger - L 151-19 du CU
- Espace boisé classé - L113-1 du CU
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'une demande de changement de destination - L 151-11 du CU
- Patrimoine bâti à protéger - L 151-19 du CU
- Cours d'eau

Limite de zone

- UA : Zone urbaine à dominante habitat, centre ville
- UAh : Zone urbaine à dominante habitat, centre ville - secteur de haute importance
- UB : Zone urbaine à dominante habitat
- UBh : Zone urbaine à dominante habitat - secteur de haute importance
- UBy : Zone urbaine à dominante habitat autorisant le développement d'activité existante
- UY : Zone urbaine à dominante activités économiques (hors commerces)
- UYc1 : Secteur urbain à dominante activités économiques, autorisant également les commerces
- UYc2 : Secteur urbain à dominante activités économiques, autorisant également les extensions de commerces
- UYr : Zone urbaine à dominante activités économiques comportant un risque de pollution (hors commerces)
- UE : Zone urbaine à dominante équipement
- UEa : Zone urbaine à dominante équipement avec possibilité d'hébergement spécifique (religieux, handicap)
- UEb : Zone urbaine à dominante équipement / site d'accueil gens du voyage
- UT : Zone urbaine à dominante touristique

- 1AUa : Zone d'extension à dominante habitat à court ou moyen terme
- 1AUy : Zone d'extension à dominante activités économiques à court ou moyen terme
- 2AUa : Zone d'extension à dominante habitat à moyen ou long terme
- 2AUy : Zone d'extension à dominante activités économiques à moyen ou long terme

- A : Zone agricole
- Ah : StECAL - Secteur à vocation habitat - L 151-13 du CU
- Ay : StECAL - Secteur à vocation économique - L 151-13 du CU
- Av : Zone agricole à vocation viticole

- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur de carrière (périmètre d'exploitation autorisé) - R 151-34 du CU
- NJ : Secteur naturel pour la protection des jardins et potagers en centre-bourg
- NL : Secteur naturel à dominante loisirs / campings
- NT : Secteur naturel à dominante touristique
- Ny : StECAL - Secteur à vocation économique - L 151-13 du CU

